

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW : code 01**

---

**Le Directeur des poursuites criminelles et pénales confirme sa décision de porter des accusations à la suite de l'enquête relative à quatre dirigeants et anciens dirigeants de la Sûreté du Québec**

---

**Québec, le 28 janvier 2014** – Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) confirme que des accusations criminelles ont été déposées à l'endroit de MM. Richard Deschesnes, Steven Chabot, Alfred Tremblay et Jean Audette.

Après analyse de l'ensemble de la preuve, les quatre individus ont été accusés de fraude et de vol d'une somme dépassant 5 000 dollars (articles 380 (1) a) et 334 a) du Code criminel) à l'égard de la Sûreté du Québec et du gouvernement du Québec ainsi que d'abus de confiance par un fonctionnaire public (article 122 du Code criminel).

Rappelons que l'enquête a été ordonnée par le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, le 12 décembre 2012 et menée par une équipe d'enquête spéciale.

**Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)**

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes. Pour en savoir plus : [www.dpcp.gouv.qc.ca](http://www.dpcp.gouv.qc.ca)

- 30 -

Source :  
M<sup>e</sup> Jean Pascal Boucher  
Porte-parole  
Directeur des poursuites criminelles et pénales  
418 643-4085